Conseil scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales Candidature d'Isabelle Clair Collège B1

POUR UNE RECHERCHE PUBLIQUE INDÉPENDANTE ET DÉMOCRATIQUE DÉFENDRE LES PERSONNELS ET LES LABORATOIRES

La présence d'élu·e·s du SNTRS-CGT au Conseil scientifique de l'InSHS (CSI) est un gage de lutte contre les attaques portées aux chercheur·e·s et à la recherche publique (précarité, concurrence, chasse aux appels d'offre, normes bibliométriques, remises en cause de l'autonomie scientifique et de la collégialité).

Cette présence garantit la **transparence du fonctionnement et des décisions** du CSI (participation active aux réunions du CS, rédaction de comptes rendus à destination des chercheur·e·s des sections de l'InSHS).

ENJEUX ACTUELS

Le rôle central du CNRS comme organisme de recherche national est continûment remis en cause par les politiques menées depuis dix ans. La résistance des personnels a évité le démantèlement du CNRS et sa transformation complète en simple « agence de moyens ».

La diminution des prérogatives des organismes et le développement du financement sur appel d'offre a toujours servi le même objectif: vassaliser les scientifiques aux pouvoirs politiques et économiques. Le Pacte pour la recherche avec l'ANR et l'AERES/HCERES, les lois LRU, les Initiatives d'Excellence du Grand emprunt sont les outils de cette politique. Leurs effets sont multiples.

- 1. Au niveau de la gestion des budgets. Ce qui relevait auparavant du budget normal d'institutions scientifiques et universitaires gérées paritairement est aujourd'hui retenu au sommet et rendu disponible sur appels d'offre. Des projets sont financés par les intérêts du Grand Emprunt mais ce dernier doit être remboursé sur le budget de la recherche. En outre, il a permis, via les IdEx (et autres « Ex ») de dessaisir les structures paritaires (CNRS et Universités) au profit d'une gestion managériale.
- 2. Au niveau de l'exercice du pouvoir dans les établissements. Le gouvernement conditionne la labellisation en Idex des communautés d'universités et établissements (COMUE) à une gouvernance sans partage par la présidence de ces mégastructures. Selon les dernières préconisations du

Premier Ministre, les décisions en matière d'emploi, de budget et d'orientations scientifiques de l'ensemble des établissements devraient désormais être soumises au veto de leur président ! Si de telles injonctions deviennent réalité, le CNRS perdra son rôle national et ses prérogatives de politique scientifique. Ses personnels seront alors soumis à des mutualisations et des mobilités forcées au gré des recompositions des sites.

- 3. Au niveau des laboratoires. Si tout passe par l'ANR et autres Labex, l'unité du laboratoire comme lieu principal de conception des projets de recherche et de régulation démocratique des relations professionnelles est mise en cause. Le laboratoire devient une simple caisse d'enregistrement des projets obtenus dont la charge bureaucratique est exponentielle la difficulté croissante à trouver des candidat·e·s aux fonctions de direction en est le symptôme.
- 4. Au niveau des salaires, des carrières et de l'emploi. La politique d'austérité bloque salaires et carrières, et elle accroît la précarité, détournant les jeunes des carrières scientifiques. Avec le plan « CAP 2022 », les « CDI de mission » seront en réalité des CDD correspondant à la durée d'une mission ou d'un projet de recherche. Or le statut de fonctionnaire est indispensable à la pérennité des programmes, à la diffusion de la science et à la formation.

Dans ce contexte, les SHS sont particulièrement vulnérables.

LES CONSEILS SCIENTIFIQUES FORCE DE RÉSISTANCE ET DE PROPOSITIONS

Les instances scientifiques ne doivent pas être cantonnées à un rôle secondaire, au mépris de leurs prérogatives statutaires. Il est nécessaire de veiller à l'application des textes réglementaires qui confèrent aux conseils scientifiques un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction des Instituts et du CNRS.

La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en liaison avec les sections du Comité National et les laboratoires. C'est pourquoi les élu·e·s du SNTRS-CGT pèseront de toutes leurs forces afin que ces conseils ne soient pas supplantés par des comités de nommé·e·s.

Le lien entre CSI et CS doit devenir permanent et incontournable, et contribuer à l'unité préservée du CNRS. La politique de « niche » de la Direction, dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture ou à la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble des créations et des fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions.

Quelques actions marquantes de nos élu·e·s sortant·e·s au CS et aux CS d'Institut :

- En collaboration avec les autres élu·e·s, la défense des UMR remises en cause malgré une bonne évaluation et la défense des collègues d'unités fermées.
- La participation active à des séminaires CS de prospective scientifique ou de défense des UMR, des travaux sur des disciplines mal représentées au CNRS.
- La dénonciation de la non reconnaissance des métiers scientifiques dans le nouveau régime indemnitaire des ingénieur·e·s et technicien·ne·s (Rifseep).
- Des recommandations sur la numérisation des données utilisées par les scientifiques ainsi que de leurs publications.
- La contestation des déclassements et des annulations de recrutements survenus lors de jurys d'admission pour les concours chercheur e.s.

MES ENGAGEMENTS EN TANT QU'ÉLUE

Syndiquée lors de mon recrutement en tant que chargée de recherche au CNRS, je suis convaincue que seule **l'action collective** peut contrer les évolutions auxquelles notre monde du travail est confronté: qu'il s'agisse de la précarité comme nouvelle norme de l'emploi scientifique, de la course aux financements et aux publications comme nouvelle norme du travail de recherche, ou encore du renforcement du pouvoir de quelques un·e·s au détriment de la collégialité et de la construction collective du savoir.

J'ai choisi de me syndiquer au SNTRS-CGT car c'est un syndicat intercatégoriel et combatif qui n'agit pas seulement pour les intérêts des chercheur-e-s mais pour les intérêts de l'ensemble des personnels de la recherche scientifique. Penser la situation des chercheur-e-s en lien avec celle des ITA permet de mieux comprendre notre monde professionnel et de résister aux tentatives de division entre les différentes catégories de personnel.

L'appartenance à la CGT, confédération interprofessionnelle, est également un cadre propice à une réflexion et à une action politiques globales, car ce qui se passe dans le monde de la recherche est étroitement lié à ce qui se passe dans l'ensemble des services publics et, plus largement, dans l'ensemble des espaces du travail contemporains. L'attention à ces mondes est un plus pour comprendre le nôtre et pour agir à la transformation de la société.

D'abord formée en lettres et en histoire, je suis devenue **sociologue**, et je travaille dans un laboratoire qui compte également des anthropologues, des politistes, des juristes et des historien·ne·s. Pour ces raisons, je suis attentive aux différences ainsi qu'au dialogue entre les diverses disciplines des sciences humaines et sociales.

Enfin, spécialiste du **genre**, je suis engagée au quotidien, à travers mes travaux de recherche, dans une réflexion critique sur les inégalités entre hommes et femmes – qui affectent les carrières, les prises de responsabilité et les prises de parole, ainsi que les relations quotidiennes au sein des laboratoires. La recherche est pour moi une passion et j'ai la conviction qu'il est nécessaire de continuer à œuvrer à son **indépendance** des pouvoirs politiques et économiques afin qu'elle demeure une arme contre toutes les formes de domination.